

# Lettre du SNUipp Isère

Vendredi 13 novembre 2009

**Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école**

*Cette lettre en format PDF sur le lien : <http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>*

*Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr).*

- **Grève du 24 novembre : déclaration d'intention, lettre aux parents**
- **Prime pour les évaluations CE1 CM2**
- **T1 : indemnités de déplacement**

## ■ Tous en grève le 24 novembre !

Budget, salaires, exercice du métier, formation des maîtres : l'École n'est pas au beau fixe ! Le SNUipp et la FSU appellent à une journée de grève le mardi 24 novembre et à débattre des suites à donner à cette action...

## **Ecole, collège, lycée, université, tous en grève !**

La loi n°2008-790 du 20/08/2008 impose à « toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer ».

**Pour défendre le droit de grève, et quelle que soit notre décision finale, déclarons systématiquement notre intention d'être gréviste !**

Vous trouverez sur notre site : <http://38.snuipp.fr/>

**un modèle de lettre aux parents** ainsi qu'un modèle de lettre à faire parvenir aux services de l'IA soit par fax (04-76-74-78-93) gardez bien le récépissé soit par courrier **au plus tard vendredi 20 novembre à minuit.**

## ■ Primes évaluations

Les primes ont été versées sur la paie d'octobre aux collègues concernés.

Dans certaines circonscriptions, certains collègues ne les ont pas perçues. Nous avons besoin que vous nous informiez précisément là-dessus afin de pouvoir intervenir auprès de l'IA.

Envoyez nous un mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

## ■ Rentrée des T1

En ce début d'année, des dizaines de jeunes collègues T1 sans affectation ont été mis à disposition des IEN.

Plusieurs dizaines de ces collègues ont été affectés les 9 et 10 septembre. Près de 60 d'entre eux ont attendu le 14 octobre pour obtenir une affectation. Tous sont maintenant nommés, pour la plupart sur des postes de titulaires remplaçants ou de titulaires de secteurs (compléments de temps partiel).

Lors du groupe de travail du 6 novembre, nous avons eu la confirmation que nos jeunes collègues seront indemnisés des déplacements qu'ils ont eus à effectuer pendant cette période.

Si vous êtes concernés, si votre IEN ne vous transmet pas les documents nécessaires pour percevoir ces indemnités, faites-lui en la demande. Les indemnités de déplacement des TR du début d'année devraient être traitées rapidement maintenant.